

MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

RÉPUBLIQUAffiché le NÇAISE

ID: 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_16-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 11 juin 2020

Compte rendu affiché le 17 juin 2020

Date de convocation du conseil municipal le 5 juin 2020

Présidente : Madame Hélène GEOFFROY, La Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Ahmed CHEKHAB

Membres présents à la séance :

GEOFFROY. Pierre Hélène **DUSSURGEY**, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe **ZITTOUN**, Nordine GASMI, GAHROURI, Philippe Mustapha USTA, Charazède MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine **BERTIN**, Marie-Emmanuelle SYRE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY

Membres absents:

Yvette JANIN, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet:

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles - Budget primitif 2020

V_DEL_200611_16

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_16-DE

Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_16-DE

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M4 à laquelle il est soumis, le budget primitif de la maison des Fêtes et des Familles pour 2020 est équilibré à hauteur de 144 675,63 €. La subvention d'équilibre de la Ville est en baisse, de 48 810 € en 2019 à 42 929 € en 2020.

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2020.

Conformément à la nomenclature M4, les équilibres par chapitres en section de fonctionnement sont les suivants

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	106 900,00	106 019,,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 910,00	37 656,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
Total des dépenses courantes des services		177 810,00	143 675,63
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	178 810,00	144 675,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	0,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(6)	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00

TOTAL	178 810,00	144 675,63
-------	------------	------------

La maison des Fêtes et des Familles est un équipement repris en régie fin 2015. L'année 2020 constitue une année particulière, du fait de la période du confinement, les dépenses sont, comme les recettes en réduction. C'est principalement sur le chapitre 012 que porte cette réduction des dépenses. Correspondant à la la valorisation du personnel payé sur le budget principal de la Ville, les dépenses de personnel sont en baisse de 33 253,37 euros par rapport à l'exercice 2019. Il est à noter que les dépenses d'investissement restent supportées par le budget principal de la Ville.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Libellé	BP 20	ID : 069-216	6902569-20200611-V_D BP 2020	EL_200611_16-DE
Onapitie		Libelle	D1 20	,13		
013	Atténuations	s de charges	0,00		0,00	
70	Ventes de p	roduits fabriqués, prestations	130	000,00	78 000	
73	Produits issu	us de la fiscalité		0,00	0,00	
74	Subventions	d'exploitation	48	810,00	42 929,00	
75	Autres prod	uits de gestion courante		0,00	0,00	
76	Produits financiers			0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels			0,00	0,00	
To	otal recettes	de fonctionnement	178	810,00	120 929,00	
78	Reprises su	r provisions et dépréciations		0,00	0,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections			0,00	0,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			0,00	0,00	
Total des r	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	
		TOTAL	178	810,00	120 929,00	
		R002 RÉSULTAT REPORTÉ		0,00	23 746,63	
		TOTAL	178	810,00	144 675,63	

Les recettes de fonctionnement sont en diminution, du fait de la fermeture de l'équipement pendant la période de confinement. Les revenus tirés des locations de salles sont prévus à hauteur de 78 000 €. La subvention d'équilibre de la ville permet de compenser le tarif préférentiel pour les vaudaises et les vaudais et s'établit à 42 929 €. Le résultat de l'exercice 2019 est repris au budget primitif pour un montant de 23 746,63 €.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'adopter le budget primitif 2020 de la maison des fêtes et des famille, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

 $\textbf{Vu} \text{ les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R21}_{\text{ID}:069-216902569-20200611} \underbrace{\text{V}_{\text{DEL}}_{\text{200611_16-DE}}}_{\text{DEN}}$ collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Considérant l'équilibre proposé du budget primitif 2020 de la maison des fêtes et des familles;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1er adjoint délégué aux finances et au sport;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'adopter le budget primitif 2020 de la maison des fêtes et des familles, équilibré comme suit:

Fonctionnement		
Dépenses réelles	144 675,63	
Recettes réelles	144 675,63	

L'équilibre général du budget s'établit à 144 675,63 €.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 27
Votes Contre: 7
Abstention: 3
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY